



Chers éleveurs,

A compter du 1<sup>er</sup> Août 2018, tous les veaux nés morts ou vifs devront être dépistées en BVD. Pour cela, la boucle FR16 permet d'identifier et de prélever du cartilage auriculaire sur le veau afin de lui attribuer un statut vis-à-vis de la BVD. Cette boucle est déjà commandée systématiquement depuis le 01/05/2018. Le Conseil Régional Grand Est subventionne à hauteur d'1€ / boucle FR16 commandée.

Pour bénéficier de cette aide, la facturation doit être modifiée. Un chèque à l'ordre d'Alysé et un à l'ordre du GDS seront requis pour valider la commande. Les deux chèques sont à envoyer dans directement le même courrier à Alysé. Vous trouverez au verso un exemple. Pour les élevages ayant un stock de boucles conventionnelles au 01/08/2018, vous recevrez un bouton préleveur TST à apposer sur l'oreille du veau qui lui donnera un statut BVD.

Le GDS reste à votre disposition pour toute question et peut vous accompagner dans le bouclage des premiers veaux.

La Présidente.

Florence SEZEUR

La généralisation du programme d'éradication de la BVD :

Commande de boucle FR16 systématique pour la Zone Pilote

Commande de boucle FR16 systématique au département

Dépistage généralisé de tous les veaux

Sezun St.

01/07/2017

01/05/2018

01/08/2018



Boucle FR16



Boucle TST



